

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Déclaration du groupe CFDT

Les deux saisines traitées dans cet avis ont un même sujet : la prise en charge insatisfaisante d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs cumulant très majoritairement des carences familiales, sociales, éducatives, relationnelles, psychiques et parfois aussi physiques. Ces jeunes sont pourtant « protégés » dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et « accueillis » par les services de l'aide sociale à l'enfance. Les lois se sont succédé sans pour autant rendre plus fluide et qualitativement efficace cette protection et cet accueil. L'évaluation de cette politique publique souffre d'un déficit de mesures et n'est mise en lumière que ponctuellement, comme de nombreux sujets ayant trait aux questions sociales.

Cet avis ne vise pas à faire le procès des acteurs et professionnels de terrain qui quotidiennement tentent de répondre, avec conviction, aux besoins de reconstruction de tous ces jeunes déstructurés. Il met, une fois de plus, en évidence les conséquences désastreuses de ruptures successives dans le parcours d'accueil, liées à une gestion en logiques cloisonnées, à une mauvaise coordination des multiples partenaires et à un glissement de responsabilités qui conduisent paradoxalement à une souffrance supplémentaire pour le jeune concerné que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de violence institutionnelle.

L'offre d'accueil est sans doute insuffisante, pas assez ou au contraire parfois trop spécialisée pour répondre à la nécessaire prise en charge individualisée. C'est au jeune qu'on demande de s'adapter à cette offre. Alors qu'il a besoin de se stabiliser, de construire des repères et des liens de confiance dans la durée, son parcours est jalonné de renoncements et de recommencements. Rien d'étonnant dans ce contexte s'il développe un comportement encore plus difficile à gérer, et teste en continu ce lien d'attachement qui toujours se rompt. Au final, un cercle vicieux se met en place.

Et lorsqu'il devient civilement majeur, c'est le plus souvent la rupture définitive. Les portes se referment très vite, bien trop vite au regard de sa maturité et de son autonomie potentielle. Il est livré à lui-même. Pour plus d'un tiers, l'avenir immédiat sera la rue et cela est encore pire pour les mineurs non accompagnés. Quel gâchis et quel échec ! Où est l'accueil, où est la protection ?

Les 21 préconisations de cet avis cherchent à redonner de l'efficacité aux dispositifs existants, en valorisant les initiatives et expérimentations, en desserrant les logiques institutionnelles, en appelant fortement à donner sens aux partenariats et prises en charge pluri professionnelles. Ces propositions d'investissement sur le long terme visent à offrir des perspectives et un avenir à ces mineurs et jeunes majeurs, et redonnent ainsi de la valeur aux mots protection et accueil.

La CFDT a voté cet avis et souhaite que la stratégie interministérielle en gestation s'imprègne de ses diverses préconisations.

